

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2015.**

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

**Présents** : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Adeline DEBREUILLE ; Dominique DE GRÉGORIO ; Henri DUCARRE ; Christelle DUCHATEAU ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Liliane MASNADA ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Yves WITKOWSKI ; Maxime MALJOURNAL.

Adeline DEBREUILLE et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

En ouverture de séance, M. le Maire rappelle au public qu'il ne doit ni prendre la parole, ni poser de questions, ni interrompre les débats pendant la séance du Conseil Municipal.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2015.**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. COMPTES DE GESTION 2014.**

M. le Maire présente les comptes de gestion 2014 :

Pour les 4 budgets, les comptes de gestion du receveur municipal font apparaître des chiffres concordants avec les comptes administratifs de la commune.

Adoptés à l'unanimité.

### **3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2014.**

M. le Maire présente les comptes administratifs 2014 :

**Budget « Maison de la Presse » :**

Le résultat de clôture fait apparaître un résultat de fonctionnement de 0 € et un résultat d'investissement de 0 €.

Adopté à l'unanimité.

**Budget « Quartier de la Gare » :**

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 38 889,44 € et un déficit d'investissement de 19 178,59 €.

Adopté à l'unanimité.

**Budget « Eau et Assainissement » :**

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 121 185,61 € et un excédent d'investissement de 70 794,13 €.

Adopté à l'unanimité.

**Budget Général :**

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 28 414,74 € et un déficit d'investissement de 148 079,67 €.

Adopté à l'unanimité.

**Précision** : conformément au Code des Collectivités Territoriales, M. le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

### **4. AFFECTATIONS DES RESULTATS.**

Compte tenu des résultats de clôture des comptes administratifs et des restes à réaliser 2014 d'investissement, M. le Maire propose d'affecter comme suit les excédents de fonctionnement, pour les budgets 2014 :

Budget « Maison de la Presse » :

0 € en recettes d'investissement  
0 € en recettes de fonctionnement

Adopté à l'unanimité

Budget « Quartier de la gare » :

19 178,59 € en recettes d'investissement  
19 710,85 € en recettes de fonctionnement

Adopté à l'unanimité

Budget « Eau et Assainissement » :

0 € en recettes d'investissement  
121 185,61 € en recettes de fonctionnement

Adopté à l'unanimité

Budget Général :

28 414,74 € en recettes d'investissement  
0 € en recettes de fonctionnement

Adopté à l'unanimité.

**5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

La commission des finances propose de maintenir pour l'année 2015 les taux d'imposition 2014.

Taux de taxe d'habitation	10.82 %
Taux de taxe foncière (bâti)	9.50 %
Taux de taxe foncière (non bâti)	31.08 %

Adopté à l'unanimité.

**6. BUDGETS PRIMITIFS 2015.**

En préambule, Christine BRUYAT indique que le budget a été difficile à établir compte tenu des baisses de dotations de l'Etat plus importantes que celles initialement prévues et du fait du transfert de certaines compétences à la Communauté de Communes Bugey Sud qui entraîne des attributions de compensation financière.

Le budget présenté ce jour a été élaboré avec une baisse des dépenses de fonctionnement d'environ 15% et des dépenses d'investissement d'environ 30%. L'effort est donc conséquent pour la commune et les élus devront être vigilants pour contenir les dépenses. Cependant des travaux nécessaires sont à réaliser en 2015. Compte tenu du manque de capacité d'autofinancement, la commune aura recours à l'emprunt à un taux exceptionnellement bas et une durée mesurée. De plus, l'annuité de ce nouvel emprunt, contracté en 2015 viendra remplacer celle d'un emprunt qui se terminera en 2016. Il y aura donc peu d'impact sur le budget de la commune.

Cependant, un projet tel que l'aménagement du quartier de l'église n'apparaît pas dans le budget 2015 (étude et chiffrage en cours).

Les taux d'imposition de la commune seront amenés à être augmentés avec une recherche de recettes (vente de bâtiment...) pour permettre le financement de futurs investissements durant le mandat.

Du fait du succès des TAP (temps d'activités périscolaires) et de l'aide de l'Etat versée aux communes pour leur mise en place, le Conseil a choisi de les maintenir gratuitement pour l'année 2015/2016, l'épanouissement des enfants de la commune étant une priorité de l'équipe municipale.

Les budgets proposés ont été étudiés en commission des finances.

**BUDGET "MAISON DE LA PRESSE" :**

Présenté par Liliane MASNADA, le budget s'équilibre en fonctionnement à 15 750 € et en investissement à 7 620 €.

Adopté à l'unanimité.

**BUDGET "QUARTIER DE LA GARE" :**

Présenté par Liliane MASNADA, le budget s'équilibre en fonctionnement à 29 910,85 € et en investissement à 43 828,59 €.

Adopté à l'unanimité.

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Présenté par Liliane MASNADA, le budget s'équilibre en fonctionnement à 261 275,61 € et en investissement à 176 714,13 €.

En fonctionnement, une somme forfaitaire de 20 000 € est reversée au budget général au titre du temps de travail passé par les employés communaux pour le service eau / assainissement.

Adopté à l'unanimité.

Gérard CHAPOT précise que la commune a été mise en demeure par M. le Préfet d'effectuer des travaux de mise aux normes de la station d'épuration avant la fin de l'année 2015.

**BUDGET GENERAL :**

Présenté par Liliane MASNADA, le budget s'équilibre en fonctionnement à 801 006 € et en investissement à 363 877,74 €. Un emprunt de 130 000 € est prévu pour les dépenses d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

**7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.**

1) M. le Maire informe que le garage loué à Mme LOPEZ est disponible. Il propose de le louer à M. William VIAL et Mme Pascale PERCHEC (gérants du Petit Casino) à compter du 01/04/2015 pour un loyer d'un montant de 105 € par trimestre.

Accord du Conseil à l'unanimité.

2) M. le Maire signale que 2 appartements (F2 et F3) sont à louer dans l'immeuble « la Résidence » suite au départ des locataires.

La séance est levée à 17h55.